

ISRAËL

Déclaration d'Amnesty International au sujet de Ron Arad

Index AI : MDE 15/32/96

Selon les informations publiées dans la presse vendredi 19 avril 1996, l'Organisation des opprimés a déclaré qu'elle allait exécuter le pilote israélien Ron Arad dans un délai de quarante-huit heures. Elle a précisé qu'elle filmerait son exécution et distribuerait une cassette vidéo aux médias internationaux. Amnesty International ne peut vérifier si cette organisation détient effectivement Ron Arad ; elle ne peut être sûre non plus que l'organisation procédera effectivement à cette exécution.

Depuis 1986, date à laquelle Ron Arad a "disparu" après avoir été fait prisonnier, Amnesty International cherche à obtenir des informations sur son sort. Elle craint qu'il ne soit retenu comme otage en vue de contraindre les autres parties à libérer des prisonniers ou à fournir des informations sur des personnes portées disparues.

Amnesty International ne prend pas position sur la légitimité du recours aux armes à des fins politiques. Cependant, elle s'oppose aux atteintes aux droits fondamentaux telles que la prise d'otages, la torture ou l'homicide de prisonniers, que ces atteintes soient commises par des gouvernements ou des groupes d'opposition armés.

C'est pourquoi Amnesty International exhorte l'Organisation des opprimés, si elle garde Ron Arad en otage, à ne pas exécuter sa menace de tuer cet homme et à le libérer immédiatement et sans conditions. Elle demande également que Ron Arad soit traité humainement et ne soit soumis à aucune forme de torture ou de mauvais traitement l